

Interpellation urgente pour le Conseil communal de Nyon du 22 juin 2020

A pied de la Morâche à la Grand-Rue sans délai

La réponse municipale au postulat de 2017 de notre collègue Philippe Kuratle demandant la piétonisation de la rue de la Gare en entier, de la place St-Martin et de la place Bel-Air n'avait pas satisfait la commission d'alors. En effet, la réponse municipale donnait une série d'arguments pour refuser la réalisation de la demande qui n'a pas convaincu les commissaires presque unanimes. Une motion demandant la même chose a été déposée par notre collègue Sacha Vuadens à l'hiver 2019 au nom de la majorité de la commission. Notre Conseil a accepté le renvoi de cette motion à la Municipalité.

Plus d'un an après, la Municipalité a revu sa position et propose au moyen du rapport-préavis 190/2020 de répondre aux demandes des motionnaires.

Ainsi, le rapport-préavis 190/2020 propose de rendre la rue de la Gare (à l'exception de la partie nord), la place St-Martin et la place Bel-Air entièrement piétonnes. En outre, le rapport préavis propose également de rendre piétonne la portion de la promenade du Jura encore accessible aux automobiles, ainsi que le début de la rue du Collège. Enfin, le bas de la rue de la Morâche, ainsi que la totalité de la rue Juste-Olivier deviendraient des zones de rencontres (vitesse limitée à 20km/h).

Si la commission ne s'est tenue que la semaine dernière, et qu'elle souhaite déposer dans les temps un rapport circonstancié, elle s'est étonnée que ces mesures n'aient pas été déjà mises en place par la Municipalité.

En effet, entre le dépôt du préavis et notre séance de ce soir, il y a eu un évènement unique de mémoire de femme et d'homme : une pandémie paralysant totalement notre ville, notre pays, et le monde entier. Cette période a vu fleurir plusieurs initiatives dans nos cités pour modifier l'espace public de manière provisoire et provoquer une réflexion sur la place de l'humain dans nos villes.

La Municipalité peut dès lors, et sans attendre la validation de notre Conseil, procéder aux modifications proposées par le rapport-préavis, de manière provisoire comme la loi le permet. Cette opportunité a deux effets majeurs : le premier est de pouvoir rendre l'espace public à ses citoyens dès la saison estivale et sans attendre une validation de notre Conseil qui, et nous pensons sincèrement qu'il suivra la commission, ne viendra pas avant la fin de l'été. Le second est que cela permettra à la Municipalité d'étudier une telle modification avant d'entreprendre les éventuelles démarches de mise à l'enquête.

La Municipalité nous a affirmé sa volonté de réaliser ce projet, dès lors, nous ne pouvons que l'encourager à le faire sans délai.

La commission, à l'unanimité, a l'avantage de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. A la lumière des évènements que nous avons vécus, à celle des décisions d'autres villes, et à la volonté affichée de la Municipalité de répondre à la demande des motionnaires, la Municipalité compte-t-elle effectuer les modifications qu'elle propose dans le préavis sans délai ? Si non, pourquoi ?

Pour la commission : Caroline Bordier, Philippe Glasson, Aurélie Hegetschweiler, Philippe Kuratle, Christian Udasse, Bernard Ueltschi, Pierre Wahlen, Sacha Vuadens (rédacteur).